

Extrait du compte rendu de la 290e réunion du Conseil de l'UEO (6 avril 1966)

Légende: Le 6 avril 1966, le Conseil permanent de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) se réunit afin de débattre de la réponse à la question écrite n° 97, soumise au Conseil par Lord Grantchester, membre de la commission des questions de défense et des armements de l'Assemblée. L'Ambassadeur français, Geoffroy Chodron de Courcel, confirme que son gouvernement peut accepter le document WPM(525) soumis par le groupe de travail, mais pas le C(66)42 de la délégation britannique car il ne convient pas à l'UEO de traiter d'une question qui est actuellement examinée par le Conseil de l'Atlantique Nord. Même si le représentant britannique, Lord Samuel Hood remarque qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre les deux projets et qu'un accord devrait être possible, le représentant français affirme qu'il n'est pas possible d'avancer en raison des différences fondamentales entre les délégations. Le Conseil invite le secrétaire général à informer l'Assemblée qu'il n'est pas possible de répondre à la question écrite.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Extrait du compte rendu de la 290e réunion du Conseil de l'UEO tenue le 6 avril 1966. CR (66)7. 1 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1965, 01/05/1965-30/10/1966. File 202.424.05 Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/extrait_du_compte_rendu_de_la_290e_reunion_du_conseil_de_l_ueo_6_avril_1966-fr-5d62098e-5ee2-4295-ac2f-334daf74d074.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA 290^e REUNIONDU CONSEIL DE L'U.E.O. TENUE LE 6^e Avril 1966V. QUESTIONS DIVERSES1. Question écrite No 97

Le PRESIDENT rappelle que le texte de cette question écrite, soumise au Conseil par Lord Grantchester, membre de la Commission des questions de défense et des armements de l'Assemblée, est parvenu au Secrétariat général le 21 février 1966 et a été diffusé sous la cote C (66) 19. Après examen par le groupe de travail d'un premier projet de réponse, figurant au document WPM (525), la délégation britannique a rédigé un second projet, pour tenir compte des avis exprimés lors de la réunion du groupe de travail. Ce deuxième texte figure au document C (66) 42. Les délégations sont-elles en mesure d'approuver ce projet de réponse ?

M. de COURCEL indique que sa délégation peut accepter le texte du document WPM (525) mais non pas celui du document C (66) 42. Il estime qu'il ne convient pas à l'Union de l'Europe occidentale de traiter d'une question qui est actuellement à l'étude au Conseil de l'Atlantique nord.

M. van ROLJEN n'est pas en mesure d'accepter le texte du document WPM (525).

M. GUIDOTTI est d'accord sur le texte du document WPM (525).

Selon Lord HOOD il n'existe pas de différence fondamentale entre les deux projets et un accord devrait être possible. Il propose de renvoyer cette question au groupe de travail.

M. de COURCEL estime que ce dernier ne sera pas en mesure de faire avancer cette question étant donné qu'il existe des divergences fondamentales entre les délégations.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil invite le Secrétaire général à informer l'Assemblée de son impossibilité à répondre à la question écrite No 97.